



## AVIS PUBLIC

CONCERNANT LE DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL DE L'ÉVALUATION  
DE LA VALEUR FONCIÈRE  
ANNÉES 2022-2023-2024

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-STANISLAS

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Stanislas que :

Le rôle triennal de l'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Stanislas pour les années 2022, 2023 et 2024 a été déposé au bureau de la soussignée au 1302 rue Principale à Saint-Stanislas le 1<sup>er</sup> novembre 2021.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce rôle d'évaluation à l'emplacement ci-haut mentionné aux heures suivantes :

lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h  
vendredi de 8h à 12h

Toute personne qui désire obtenir une révision, conformément à la section 1 du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale*, doit déposer une demande **avant le 1<sup>er</sup> mai 2022**. Pour être recevable, une telle demande de révision doit être faite sur le formulaire prescrit à cet effet et être accompagnée du montant d'argent décrété par le règlement numéro 97-08-108 de la *MRC Les Chenaux*. Enfin, elle doit être expédiée à ladite MRC aux soins de M. Patrick Baril, 630 rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes (Québec) G0X 3K0.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment complété ou par son envoi par courrier recommandé. Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment complété au bureau de la MRC, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Saint-Stanislas, ce 09 novembre 2021.



Marie-Claude Jean  
Greffière et trésorière